



Affiché le 13 juillet 2020

Le Maire
Serge NICOLE

Compte rendu du conseil municipal **du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Serge NICOLE - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Carine NÄGL - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO - Clara BEAUFRAND - Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO - Nathalie PEREZ GABIER - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS - Christelle PFLEGER - Dominique CHERY - Corinne BUEB

Pouvoirs :

Daniel LEROY a donné pouvoir à Serge NICOLE,
Marie-Jeanne BASSO a donné pouvoir à Luca BASSO,
Ludovic CAMPITELLI a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY
Carine NÄGL a donné pouvoir à Nathalie PEREZ-GABIER,
Camille GROSSE a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF,
Danièle ARNOLD a donné pouvoir à Mireille WEISS
Claude KLINGER-ZIND a donné pouvoir à Corinne BUEB
Jean-Marie MULLER a donné pouvoir à Christelle PFLEGER

Date de convocation : vendredi 03 juillet 2020

Présents : 21

Pouvoirs : 8

Votants : 29

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Clara BEAUFRAND est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 10 juillet 2020.**

2. Adoption du procès-verbal synthétique de la séance du conseil municipal du 12 juin 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le procès-verbal synthétique de la séance du 12 juin 2020.

3. Désignation des membres siégeant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commission doit remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.

De leur côté, les communes disposent désormais d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission pour approuver le rapport. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

L'introduction de ce délai met fin aux situations de blocage concernant le calcul des attributions de compensation impossible à valider faute de rapport de la CLECT ou de son approbation par les communes. Si le rapport de la CLECT n'est pas transmis aux conseils municipaux, ou à défaut de leur approbation dudit rapport, le préfet est désormais compétent pour déterminer le coût des charges transférées.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Colmar Agglomération est composée de 2 membres par commune, désignés par le conseil municipal de chaque commune.

Sont candidats :

Monsieur le Maire Serge NICOLE
Dominique SCHAFFHAUSER
Claude KLINGER-ZIND

Nombre de voix recueillis :

Monsieur le Maire Serge NICOLE : 24 voix
Dominique SCHAFFHAUSER : 24 voix
Claude Klinger ZIND : 5 voix

Le conseil municipal par 24 voix :

- **DESIGNE** Monsieur le Maire Serge NICOLE et Dominique SCHAFFHAUSER en tant que représentants de la commune à la CLECT de Colmar Agglomération.

4. Création de postes de recenseurs pour le recensement de la population en 2021

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

La loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, prévoit un ensemble de moyens permettant aux collectivités locales de faire face à la diversité de leurs besoins en personnel.

L'INSEE a informé la commune qu'il fallait procéder à l'enquête de recensement en 2021. La collecte des informations auprès des ménages se déroulera du 21 Janvier au 20 Février 2021. Pour un travail efficace permettant de couvrir le territoire communal, le nombre d'agents recenseurs a été estimé à dix-sept. Il s'agit maintenant de recruter ces 17 agents recenseurs nécessaires à la réalisation de ce recensement.

La rémunération serait composée de :

- Forfait feuille de logement : 1,10 € net
- Forfait bulletin individuel par habitant collecté : 1,30 € net
- Forfait formation : 30 € net / séance de formation

Les charges sociales seront alors calculées sur l'assiette forfaitaire égale à 15% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale par période d'activité suivant l'arrêté du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n°2003485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter 17 agents recenseurs pour assurer la réalisation des opérations de recensement en collectant des informations auprès de la population,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter 17 agents recenseurs selon les conditions ci-dessus exposées dans le cadre d'un besoin occasionnel pour la période du 21 janvier au 20 février 2021 et de les rémunérer en fonction du nombre de questionnaires collectés (bulletin de logement + feuillet individuel) et en intégrant également des indemnités de formation selon les montants suivants :
 - Forfait feuille de logement : 1,10 € net
 - Forfait bulletin individuel par habitant collecté : 1,30 € net
 - Forfait formation : 30 € net / séance de formation

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Création d'un poste de coordinateur communal pour le recensement de la population en 2021

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Le prochain recensement de la population de la commune est prévu en janvier et février 2021. En conséquence, afin d'organiser au mieux son déroulement, il est prévu le recrutement d'un coordinateur afin d'encadrer les recenseurs et assurer le lien, notamment au niveau des transferts de données informatiques, avec l'INSEE.

Ainsi, le coordinateur assure l'organisation générale du recensement et est responsable de la qualité des résultats des données.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2,
VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
VU le décret n°2003485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un coordonnateur communal afin de préparer et réaliser les opérations du recensement de la population,
CONSIDERANT Qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement des opérations de recensement 2021,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter un coordonnateur en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, dans le cadre d'un besoin occasionnel pour la période du 2 novembre 2020 au 28 février 2021 et de le rémunérer sur la base du 7^{ème} échelon du grade de rédacteur, soit
 - Du 2 novembre 2020 au 31 décembre 2020 à mi-temps,
 - Du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2021 à temps complet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Subvention exceptionnelle à l'association des Scouts et Guides de Wintzenheim

Rapporteur : Luca BASSO

Six compagnons du groupe Scouts et Guides de Wintzenheim ont développé un projet de protection animalière de la faune sous-marine. Cette action éducative citoyenne et solidaire vise à participer à la protection et à la sauvegarde des tortues marines et des cétacés en zone Caraïbe et aussi vivre une rencontre avec des Scouts et Guides de Guadeloupe.

Afin de contribuer à la protection de la faune marine, les Scouts et Guides de Wintzenheim seront amenés à réaliser des nuits de surveillance des pontes des tortues sur les plages, nettoyer les plages, de mener des actions de prévention auprès de la population et de dénombrer les tortues marines.

L'association des Scouts et Guides de Wintzenheim recherchent des financements et a sollicité la commune. Dans le cadre du soutien aux projets d'initiative des jeunes de Wintzenheim, il est proposé une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association des Scouts et Guides de Wintzenheim.

Le conseil municipal par 5 abstentions et 24 voix pour :

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Scouts et Guides de Wintzenheim dans le cadre du soutien aux projets d'initiative des jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Dénomination du pôle médical de Logelbach : pôle médical Louise JORDAN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le pôle médical 3, rue Herzog à Logelbach est en cours d'achèvement. Il s'agit maintenant de le dénommer. Or, cet ensemble à vocation médical est à proximité de l'ancien hôpital créé par Louise JORDAN.

Sophie Louise JORDAN est une descendante des familles JORDAN et HAUSSMANN. Elle est née à Wintzenheim en 1819 et décédée en 1898.

Fille d'Edouard Valentin JORDAN et d'Henriette HAUSSMANN, elle créa un hôpital dans le quartier du Logelbach réservé au personnel des établissements des manufactures appartenant à la famille HAUSSMANN.

L'hôpital est toujours présent dans la rue Louise JORDAN mais accueille aujourd'hui des logements locatifs sociaux.

Le conseil municipal par 24 voix pour et 5 abstentions :

- **DECIDE** de dénommer le pôle médical situé 3, rue Herzog « Pôle médical Louise JORDAN »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Approbation de la convention encadrant l'accueil de loisirs sans hébergement avec la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF soutiennent notamment le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.

Ces accueils sont éligibles à la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) » versée par les CAF ainsi que :

- Les séjours courts de quatre nuits consécutives au plus, s'ils sont accessoires à un accueil de loisirs sans hébergement ou à un accueil de jeunes, et sous réserve qu'ils soient intégrés au projet éducatif de cet accueil ;
- Les séjours d'une durée de cinq nuits et six jours au maximum, sous réserve qu'ils respectent les conditions cumulatives détaillées ci-après :
 - Etre prévus dès la déclaration annuelle d'un accueil de loisirs sans hébergement ou d'un accueil de jeunes,
 - Etre intégrés au projet éducatif de l'accueil de loisirs ou de l'accueil de jeunes,
 - Faire l'objet d'une déclaration en tant que séjour de vacances.

L'Espace Animations Arthuss, par ses activités à destination des jeunes, est éligible à cette prestation ALSH.

La CAF verse une prestation de service, basée sur l'unité de compte retenue selon les modalités de calcul détaillées dans l'annexe 1 ci-jointe.

$$\text{Montant de la prestation de service} = 30 \% \times \text{prix de revient dans la limite d'un prix plafond (fixé par la CNAF)} \times \text{nombre d'actes ouvrant droit} \times \text{taux de ressortissants du régime général}$$

Les conditions particulières sont complémentaires à la convention d'objectifs 2020-2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de prestation de service accueil de loisirs sans hébergement avec la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Convention encadrant l'accueil de loisirs sans hébergement avec la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin

9. Approbation de la convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économie d'énergie et à l'amélioration de l'habitat avec Isolidarité

Rapporteur : Dominique HEROLD

La société ISOLIDARITE a été mandatée par DIRECT ENERGIE pour inciter et assister à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, l'état et le Ministère de la transition écologique ont reconnu la rénovation énergétique des logements comme une des priorités de la lutte contre la précarité énergétique.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) créé par la loi POPE N°2005-781 du 13 Juillet 2005 fixe les orientations de la politique énergétique et transfère à la charge des « obligés » que sont les distributeurs d'énergie, l'obligation de réaliser des actions aux fins d'économies d'énergie.

L'objectif d'économies d'énergie de la 4ème période fixé par le décret n°2017-690 du 2 mai 2017 s'élève à 1600 TWh en cumulé actif dont 400 TWh à réaliser auprès des ménages en situation de précarité énergétique.

Le décret 2017-1848 et les arrêtés du 29 décembre 2017 encadrant l'évolution du dispositif des CEE pour la période 2018-2020 ont été publiés au J.O du 31 décembre 2017.

Les obligés peuvent s'acquitter de cette obligation par le biais des Certificats d'Economies d'Energie CEE pouvant être acquis auprès d'autres intervenants du dispositif assurant le rôle actif et incitatif. Les centres hospitaliers, les collectivités, les communes, les EHPAD, les Syndics de Copropriétés sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent ainsi valoriser les économies d'énergie qu'elles réalisent par le biais des Certificats d'Economies d'Energie.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions et modalités de leur partenariat, repris dans la présente convention d'incitation à la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour obtenir des économies d'énergie financées par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Le mandataire, dans son rôle actif et incitatif, intervient en qualité de mandataire de Direct Energie obligés, exerce une activité de conseil dans la réalisation d'actions d'économies d'énergie auprès du partenaire, et propose au bénéficiaire la réalisation d'opérations d'économies d'énergie financées par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Dans ce cadre, le mandataire assure l'accompagnement du bénéficiaire à chaque étape :

- Collecte des documents nécessaires au dossier de demande de CEE
- Constitution du dossier complet, contrôle conformité, dépôt du dossier au PNCEE, suivi de l'instruction,

Le mandataire assure de plus, la prise en charge financière des travaux de rénovation énergétique, financés à 100% par la collecte des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés. Il est précisé qu'en tout état de cause, si après la délivrance des CEE correspondant aux travaux financés, la valorisation financière de ces CEE est inférieure au coût des travaux, aucune contrepartie financière ne sera réclamée à la commune bénéficiaire des travaux.

Le conseil municipal par 24 voix pour et 5 voix contre :

- **APPROUVE** la Convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économie d'énergie et à l'amélioration de l'habitat avec Isolidarité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2: Convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économie d'énergie et à l'amélioration de l'habitat avec Isolidarité

10. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) relative aux dépenses liées à la lutte contre le Covid 19

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a déclenché un état d'urgence sanitaire déclaré le 23 mars 2020 et prolongé jusqu'au 10 juillet 2020.

Le déconfinement progressif débuté le 11 mai 2020 a nécessité la mise en place d'équipements et l'acquisition de matériels permettant aux services de reprendre leurs activités et aussi d'assurer l'assistance nécessaire au service public et notamment aux écoles. Enfin, il s'agissait d'équiper les services qui ont assurés la garde des enfants pendant la période de déconfinement.

Ainsi, la commune a engagé des dépenses afin notamment de :

- Avoir des masques et des gants pour l'ensemble des personnels,
- Disposer de gel hydro-alcoolique pour les agents, mais aussi pour l'ensemble des équipements publics ouverts (distributeurs à l'entrée des écoles et de la mairie...)
- Assurer la désinfection de tous les locaux à nouveau utilisés : acquisition d'équipements permettant de diffuser des produits virucides,
- Equiper la mairie et les ateliers de tout le matériel nécessaire pour assurer la sécurité des agents.

Les dépenses totales représentent 23 095,09 € dont les principaux postes sont :

- Acquisition des équipements virucides pour les classes des différentes écoles et tous bâtiments publics : 6804 €
- Gants : 898,01 €
- Gel hydro-alcoolique : 2654,33 €
- Lingettes : 1934,84 €
- Equipement en plexiglass de tous les bureaux : 2055,20 €
- Totems pour le gel hydro-alcoolique : 5603,95 €
- Tests et analyses pour les agents : 1539 €
- Divers matériels (ruban adhésifs, poubelles,...) : 1605,76 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les dépenses réalisées relatives aux mesures contre le Covid 19,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'installation de systèmes de vidéo-protection

Rapporteur : Benoit FREYBURGER

La commune de Wintzenheim souhaite installer un système de vidéo-protection urbaine afin de :

- Protéger ses installations publiques,
- Constater les éventuelles incivilités au niveau des espaces conteneurs,
- Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics de produits illicites,
- Constater des infractions aux règles de la circulation,
- Réguler les flux de transports.

Afin de réaliser ces objectifs, deux phases de réalisation sont prévus en 2020 et la seconde phase en 2021 et concerneront différents secteurs et types d'installation suivants :

Nouvel équipement centralisé :

Centralisation de toutes les images en mairie à la police municipale et mise ne place d'un serveur

Acquisition de matériel mobile :

Acquisition d'une caméra mobile qui peut être déplacée de candélabre en candélabre

Vidéo-protection dans les espaces publics et/ou à proximité des équipements publics :

Aire de jeu du Boden à Wintzenheim

Mairie de Wintzenheim

Square des anciennes écoles à Wintzenheim

Arthuss

Aire de jeu du square Herzog et parvis des deux églises à Logelbach

Parc Acker

Chapelle Notre Dame du Bon Secours et monument aux morts

Synagogue et centre médico-social

Ecole primaire et maternelle de Wintzenheim

Mairie annexe de Logelbach rue Adolphe Hirn

Ecoles maternelle, primaire, crèche et périscolaire à Logelbach

Point d'apport volontaire rue Louise Jordan

Point d'apport volontaire rue du Hêtre

Point d'apport volontaire rue du Parc accès arrière école

Rue Feldkirch

Vidéo-protection dans les carrefours stratégiques :

Rond-point 3 Epis

Rond-Point Faubourg des Vosges – Clemenceau – 3 Epis – 3 Châteaux

Entrée Est – Route de Colmar

Entrée Ouest – Poisson Rouge

Carrefour Feldkirch

Carrefour Route de Colmar / RD83

Entrée Sud-Est – Rond-point cimetière

Entrée zone commerciale

Entrée Est Colmar

Entrée Ouest – Carrefour rues Herzog, d'Eguisheim et des Prés

Angle Pasteur Herzog

La tranche 1 représente un coût global de 218 000 € et la tranche 2 de 185 000 € soit un coût global de l'opération de 403 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
Commune	211 800 €	52,5%
Conseil Départemental du Haut-Rhin	30 000 €	7,5%
Etat - DETR	161 200 €	40%
Total	403 000 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le projet d'installation de systèmes de vidéo-surveillance tel que présenté d'un montant prévisionnel de 403 000€ H.T,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 40 % soit 161 200 €,
- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessus exposé, et de s'engager sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin au titre de la politique de développement territorial pour le Fonds de Soutien aux Projets de Proximité pour l'installation de systèmes de vidéo-protection

Rapporteur : Benoit FREYBURGER

Dans le cadre de sa Politique de Développement Territorial, le Conseil Départemental du Haut-Rhin a développé un soutien aux collectivités pour l'innovation technologique par le Fonds de soutien aux Projets de Proximité. L'installation de systèmes de vidéo-protection s'intègre dans cet axe.

La commune de Wintzenheim souhaite installer un système de vidéo-protection urbaine afin de :

- Protéger ses installations publiques,
- Constater les éventuelles incivilités au niveau des espaces conteneurs,
- Prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics de produits illicites,
- Constater des infractions aux règles de la circulation,
- Réguler les flux de transports.

Afin de réaliser ces objectifs, deux phases de réalisation sont prévues en 2020 et la seconde phase en 2021 et concerneront différents secteurs et types d'installation suivants :

Nouvel équipement centralisé :

Centralisation de toutes les images en mairie à la police municipale et mise en place d'un serveur

Acquisition de matériel mobile :

Acquisition d'une caméra mobile qui puisse être déplacée de candélabre en candélabre

Vidéo-protection dans les espaces publics et/ou à proximité des équipements publics :

Aire de jeu du Boden à Wintzenheim

Mairie de Wintzenheim

Square des anciennes écoles à Wintzenheim

Arthuss

Aire de jeu du square Herzog et parvis des deux églises à Logelbach

Parc Acker

Chapelle Notre Dame du Bon Secours et monument aux morts

Synagogue et centre médico-social

Ecole primaire et maternelle de Wintzenheim

Mairie annexe de Logelbach rue Adolphe Hirn

Ecoles maternelle, primaire, crèche et périscolaire à Logelbach

Point d'apport volontaire rue Louise Jordan

Point d'apport volontaire rue du Hêtre

Point d'apport volontaire rue du Parc accès arrière école
15, rue Feldkirch

Vidéo-protection dans les carrefours stratégiques :

Rond-point 3 Epis
Rond-Point Faubourg des Vosges – Clemenceau – 3 Epis – 3 Châteaux
Entrée Est – Route de Colmar
Entrée Ouest – Poisson Rouge
Carrefour Feldkirch
Carrefour Route de Colmar / RD83
Entrée Sud-Est – Rond-point cimetière
Entrée zone commerciale
Entrée Est Colmar
Entrée Ouest – Carrefour rues Herzog, d'Eguisheim et des Prés
Angle Pasteur Herzog

La tranche 1 représente un coût global de 218 000 € et la tranche 2 de 185 000 € soit un coût global de l'opération de 403 000 € HT.

Dans le cadre du Fonds de soutien aux Projets de Proximité, l'aide portant sur l'innovation technologique est plafonnée à 30 000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
Commune	211 800 €	52,5%
Conseil Départemental du Haut-Rhin	30 000 €	7,5%
Etat - DETR	161 200 €	40%
Total	403 000 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le projet d'installation de systèmes de vidéo-surveillance tel que présenté d'un montant prévisionnel de 403 000€ H.T,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de soutien aux Projets de Proximité d'un montant de 30 000 €,
- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessus exposé, et de s'engager sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Prise en charge des hypothèques des parcelles n°616 et 625 section 30 dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL Orya résidences

Rapporteur : Denis ARNDT

Par délibération en date du 27 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé la cession de 20 parcelles section 30 du n° 338 au n°357 d'une surface totale de 1191 m² sises rue du Dr Pflimlin et de

7 parcelles section 30 n° 373, 381, 389,397, 405, 616, et 625 d'une surface totale de 4395 m² sises rue de la Croix-Blanche moyennant l'euro symbolique.

Cette cession se réalise dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL Orya Résidences. L'ensemble de ces parcelles doit être transféré à terme dans le domaine public puisqu'elle constitue de la voirie. Toutefois, lors de l'écriture de l'acte, il s'avère que les parcelles n°616 et 625 - section 30 font l'objet d'hypothèques :

Hypothèque C1 :
N°AMALFI : C2010COL024956
Montant : 209,50 €

Hypothèque C2 :
N°AMALFI : C2012COL024044
Montant : 208,00 €

Hypothèque C3 :
N°AMALFI : C2013COL018889
Montant : 212,00 €

Hypothèque C4 :
N°AMALFI : C2014COL038095
Montant : 215,00 €

Or, la société d'origine, la SARL Orya Résidences n'existe plus, et ces hypothèques sont relatives à des taxes foncières non-payées.

L'acte administratif ne peut être conclu avec KOCH & Associés, les mandataires judiciaires assurant la liquidation, si la commune ne s'engage pas à prendre en charge les hypothèques.

Le conseil municipal par 24 voix pour et 5 voix contre :

- **CONSTATE** les hypothèques grevant les parcelles n°616 et 625 - section 30 d'un montant total de 844,50€,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge ces hypothèques ainsi que la majoration des frais et accessoires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Informations

Autorisations d'urbanisme

M. ELVAN Fatih : extension d'une maison individuelle, 22 Route de Turckheim – WINTZENHEIM

Fédération de charité CARITAS, DITEP LA FORGE – M. SCHIFFLI Jean-Marie : travaux de toiture : changement de tuiles et zinguerie, remplacement des menuiseries extérieures, mise en peinture des façades, 2 Rue Principale – LA FORGE

M. VANESSE Alexandre : couverture de la terrasse existante et extension à l'arrière avec escalier intégré, 4 Rue Pasteur – WINTZENHEIM

SARL 5 M – M. MEYER Michel : remplacement de la pièce PA 12 engagement du lotisseur par la convention de rétrocession, 23 Route de Colmar – WINTZENHEIM

ADOR SARL – M. ADOR Jérôme : division foncière, Rue du Flachsland – WINTZENHEIM

M. DIETRICH Philippe : isolation thermique par l'extérieur avec enduit classique + mise en place d'une bouche de ventilation, 18 Route de Colmar – WINTZENHEIM

Mme HILTENBAND Béatrice : remplacement de 2 portes d'entrée, 14 Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. UHL Jacky : mise en place d'un portail, portillon et d'une clôture en bois, 14 Rue des Ecoles – WINTZENHEIM

M. MAIO Carlos : construction d'une maison individuelle avec piscine, 23 Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. BOULEAU Christian : extension, modification de menuiseries, isolation extérieur et crépis, 10 Rue Alfred Schoen – LOGELBACH

M. OUDIN Cyrille : remplacement des tuiles, 72 Rue Clemenceau – WINTZENHEIM

M. REZZIK Stéphane : création d'une fenêtre de toit, création d'une terrasse et d'une baie vitrée, isolation des façades, 27 Rue des Trois-Châteaux – WINTZENHEIM

M. MATHERN Léon : ravalement de façades, 1A Route de Colmar – WINTZENHEIM

M. GROLLIER Olivier : remplacement de la clôture, suppression d'une partie de la clôture, ouverture d'une partie de la clôture pour y mettre un portail, 3 Rue de la Chapelle – WINTZENHEIM

Mme TSCHAEN Véronique : changement d'une partie des tuiles de la maison, 1 Rue des Prés – WINTZENHEIM

Manifestations :

Actuellement, aucune manifestation annoncée n'a la garantie d'avoir lieu.

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
PONTIGGIA	REFECTION VOIRIE 9 RUE HAUSSMANN LOGELBACH	5147,68	05/06/2020
COCYCLIQUE	HONORAIRES REFECTION CHEMINS OBERSOEDLENWEG ET OBER..	1998	05/06/2020
ADELYA	GANTS ET DESINFECTANT COVID19	340,86	10/06/2020
ADELYA	GANTS COVID19	85,2	10/06/2020
ADELYA	LINGETTES COVID149	791,02	10/06/2020
ADELYA	MASQUES TISSUS HOMMES COVID19	576	10/06/2020
ADELYA	MASQUES TISSUS FEMMES COVID19	192	10/06/2020
Tiers	Objet	Montant	Emission
ADELYA	GANTS LATEX COVID19	65,57	10/06/2020
ADELYA	FOURNITURES PRODUITS D'ENTRETIEN	306,24	10/06/2020
ADELYA	FOURNITURES PROMIX	136,52	10/06/2020
ADELYA	LAVETTES MICRO FIBRE	90,72	10/06/2020
BERNER	GRAISSE	150,38	10/06/2020
BERNER	RUBAN PLASTIQUE ROUGE ET BLANC	105,02	10/06/2020
ALSACE ARR	VANNE ETC ARROSAGE AUTOMATIQUE	132,58	10/06/2020
CHAMPION	RUBAN DE CHANTIER ETC COVID19	105,84	10/06/2020
REXEL	GOULOTTE ET EMBOUT ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	128,58	10/06/2020
SANISITT	FOURNITURES DEMI-RACORD VANNE ETC POUR DIVERS BATIMENTS	122,11	10/06/2020
SANISITT	CHAUFFE EAU 15 L ETC MAIRIE WINTZ	355,16	10/06/2020
DOUBLET	DRAPEAUX	399,6	10/06/2020
SAGOS	BACHES PLASTIQUES	132	10/06/2020
MICHEL ETS	HUILE MOTEUR ETC ESPACES VERTS	571,56	10/06/2020
COMAFRANC	FOURNITURES INTER STRO + ANTENNE EP VOIRIE	788,14	10/06/2020
SCHAECHTEL	FILTRE ETC ESP VERTS	103,84	10/06/2020
BERNER	GANTS EPI	135,88	10/06/2020
ADELYA	GANTS ET GEL HYDRO	129,7	10/06/2020
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES MAIRIE	225,55	10/06/2020
FIDUCIAL	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	823,03	10/06/2020
SOREBA	SERRURE ANTI-PANIQUE EGLISE LOGELBACH	559,5	10/06/2020
ROSE ET FILS	REPARATION AEROTHERME HALLE DES FETES	638,99	10/06/2020
CATRA SAS	REMISE EN ETAT FEU DE PLAQUE NOUVEAU CAMION POMPIERS	28,97	10/06/2020
AIRTECH SOLU	MAINTENANCE SYSTEME DESEMFUMAGE POLE SPORTIF WINTZ	718,25	10/06/2020
SGS AUTO	ETALONNAGE AU CINEMOMETRE	240	10/06/2020
RISO FRANC	MAINTENANCE	37,93	10/06/2020
CANON	MAINTENANCE IMPRIMANTE CANON	127,46	10/06/2020
ADELYA	DESINFECTANT COVID 19	2412	10/06/2020
ADELYA	TOTEM ASEPT ET GEL HYDROALCO COVID 19	5192,4	10/06/2020
FRUH XAVIER SA	DESEMBOUAGE INSTALL CHAUFFAGE ARTHUSS	3432,6	10/06/2020
SANDMASTER	MAINTENANCE NETTOYAGE AIRE DE JEUX SOLS SOUPLES BODEN	3904,5	10/06/2020
REFPAC GPAC	HONORAIRES ASSISTANCE ET SUIVI GESTION TLPE 2020	1698,02	10/06/2020
EKYMOS	INSTALLATION EXOS BADGES ARTHUSS	504	10/06/2020
SOREBA	PORTE D'ENTREE PRESBYTERE LOGELBACH	6322,66	10/06/2020
SOREBA	ACQUISITION PORTES D'ENTREE EGLISE LOG	23932,18	10/06/2020

ADELYA	TOTEM ET GEL COVID 19	411,55	17/06/2020
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	216	17/06/2020
ADELYA	MOUSSE COVID 19	879,98	17/06/2020
ADELYA	COMPRIMES CHLORE DESINFECTANT DIVERS BATIMENTS	81	17/06/2020
FOUSSIER	POIGNEE ETC BUREAU POLICE MAIRIE WINTZ	45,72	17/06/2020
BERNER	RUBAN MASQUAGE DIVERS BATIMENTS	93,89	17/06/2020
HORMALYS	PIQUET ETC HALET ADEIF	47,35	17/06/2020
WINTZEDIS	POUBELLES POUR DIVERS BATIMENTS	35,7	17/06/2020
Tiers	Objet	Montant	Emission
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	197,02	17/06/2020
BOULANGER	MICRO ONDE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	89,99	17/06/2020
HEINTZ HEN	CLEF PLATE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	9,79	17/06/2020
FOUSSIER	EMBOUT SALLE LAURENTIA	15,85	17/06/2020
FOUSSIER	POIGNEE FENETRE SALLE CONSEIL MAIRIE WINTZ	90,26	17/06/2020
FOUSSIER	SERRURE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	3,31	17/06/2020
HAAG SAS	REPARATION EPAREUSE ESPACES VERTS	208,51	17/06/2020
HORMALYS	BILLES D'ARGILE ETC ESPACES VERTS	144,49	17/06/2020
HORMALYS	SECATEURS ESPACES VERTS	59,54	17/06/2020
HORMALYS	SECATEURS ESPACES VERTS	157,81	17/06/2020
WINTZEDIS	BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE	247,2	17/06/2020
GEDIMAT	SABLE CONCASSE CENTRE VILLE WINTZ	20,8	17/06/2020
BERNER	GANTS EPI	150,28	17/06/2020
ADELYA	GANTS COVID 19	65,52	17/06/2020
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	17,4	17/06/2020
HEINRICH C	COUVERCLE BETON COUR ECOLE PRIMAIRE WINTZ	18,84	17/06/2020
COLMAR EAU	CURAGE BAC A GRAISSES SALLE UNGERER	248,26	17/06/2020
MATHIEU SA	FEU ROTAFLEX	122,22	17/06/2020
TP SERVICE	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE	391,73	17/06/2020
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	530,58	17/06/2020
ADEC IMMO	PRELEVEMENT BITUME RUE DU CERF WINTZ	599,93	17/06/2020
CAVES	EAU STOCK CAVE	173,31	17/06/2020
ORANGE IN	CONSO INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED JUIN 2020	138	17/06/2020
SANTA&COLE	MOBILIER URBAIN LOGELBACH	2016	17/06/2020
HORMALYS	TERREAU ESPACES VERTS	2275,02	17/06/2020
NUNGESSER	FOURNITURE DE TERREAUX ET ENGRAIS ESPACES VERTS	1664,9	17/06/2020
OUEST VEND	BROSSE POUR BALAYEUSE	1386,05	17/06/2020
RESEAU COCCI	LINGETTES DESINFECTANTES COVID 19	180	24/06/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	263,52	24/06/2020
ELECTIS BURKLE	ONDULEURS DIVERS BATIMENTS	327,72	24/06/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE ECOLE PRIMAIRE LOG	205,45	24/06/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE ARTHUSS	148,14	24/06/2020
SIGMA KALO	BROSSES ETCECOLE PRIMAIRE WINTZ	87,02	24/06/2020
BOULANGER	AMPLIFICATEUR ECOLE MATERNELLE WINTZ	139,99	24/06/2020
TP SERVICE	SIGNALETIQUE COVID 19	99,97	24/06/2020

EGLINSDOER	RACCORD ETC ESPACES VERTS	156,13	24/06/2020
JARDINS	PLANTES ESPACES VERTS	957,61	24/06/2020
SID	VITISEPSID BIDON POUR FONTAINE A EAUX	720,19	24/06/2020
BERGERLEVRAULT	CHEMISES ETC POUR MARIAGE	96,48	24/06/2020
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VERT EN VRAC	415,11	24/06/2020
CHEMINETTE	TRAVAUX RAMONAGE DIVERS BATIMENTS	515,62	24/06/2020
ROSE ET FILS	REPARATION CHAUDIERE PRESBYTERE WINTZ	125,77	24/06/2020
BEAUVOIS	REFECTION PLAQUE 26 RUE DE L'ANCIENNE EGLISE	705	24/06/2020
Tiers	Objet	Montant	Emission
ROSE ET FILS	REPARATION CHAUDIERE ATELIERS	52,97	24/06/2020
ACC	LAVE GLACE	17,95	24/06/2020
ACIPA	MAINTENANCE IMPRIMANTE HPP57750	132,5	24/06/2020
LAMBOLEY	ECRINS MEDAILLES DE TRAVAIL	24	24/06/2020
JARDINS	BON ACHAT MAISONS FLEURIES	423	24/06/2020
WINTZEDIS	MASQUES COVID 19	4325,5	24/06/2020
ASSOC DES	MASQUES CHIRURGICAUX COVID19	1100	24/06/2020
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE ECOLES	2974,56	24/06/2020
HAAG SAS	REPARATION EPAREUSE	1072,99	24/06/2020
TP SERVICE	REPARATION CITROEN BERLINGOT 5189 X Q 68	1100,63	24/06/2020
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE GRILLO	2902,3	24/06/2020
ROSE ET FILS	CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERES DIVERS BATIMENTS	6490,8	24/06/2020
SCHAECHTEL	ACQUISITION DEBROUSSAILLEUSE	2388	24/06/2020
ROSE ET FILS	REPARATION CHAUDIERE ATELIERS	52,97	29/06/2020
PHARMACIE	MASQUES TISSUS COVID 19	633	01/07/2020
ATLANTIC CHIMIE	DEBOUCHEUR DIVERS BATIMENTS	233,28	01/07/2020
ADELYA	SCHAMPOING VEHICULES	92,15	01/07/2020
ELECTIS BURKLE	CADRE MOSAIC ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	381,9	01/07/2020
ELECTIS BURKLE	INTERRUPTEUR PERISCOLAIRE WINTZ	114,56	01/07/2020
WINTZEDIS	POUBELLES COVID	23,8	01/07/2020
SCHNEIDER	POCHETTES EMBALLAGE	28,19	01/07/2020
JPG	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	456,56	01/07/2020
ADC EVENTS	MISE A DISPO MATERIEL AUDIO ET VIDEO COVID19	342	01/07/2020
CONFISERI ADAM	CHOCOLATS DE PAQUES	907,61	01/07/2020
ROSETTE FL	GERBES POUR LES MONUMENTS AUX MORTS	200	01/07/2020
ESPACE PRO TECH	MEDAILLES ORDONNANCE SAPEURS POMPIERS	107	01/07/2020
ESPACE PRO TECH	HABILLEMENT POMPIERS	4325	01/07/2020
BARRAND	ANALYSES COVID19	1539	01/07/2020
CONSEILS	ETUDE DIAGNOSTIC SALLES ET HALLE DES FETES	3390	01/07/2020
FOUSSIER	GACHE POLE MEDICAL WINTZ	30,05	17/06/2020
DUBERNARD	VERIFICATION EXTINCTEURS POLE MEDICAL WINTZ	30,36	24/06/2020
EXHELIA	LOT 9 ELECTRICITE POLE MEDICAL LOGELBACH	14624,93	04/06/2020
ALSACE CREATION	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	2193,94	05/06/2020
ALSACE CREATION	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	115,47	05/06/2020
ALSACE CREATION	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	3126,54	05/06/2020

ALSACE CREATION	LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	164,55	05/06/2020
STIHLE FRERES	LOT 10 PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION POLE MEDICAL LOG	7433,69	12/06/2020
STIHLE FRERES	LOT 11 CHAUFFAGE CLIMATISATION POLE MEDICAL LOGELBACH	7353,09	12/06/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	3020,75	17/06/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	158,99	17/06/2020
SCHINDLER	LOT 12 ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	15365	17/06/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	158,99	18/06/2020
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	8,37	18/06/2020
Tiers	Objet	Montant	Emission
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOGELBACH	18296,18	25/06/2020
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOGELBACH	962,96	25/06/2020
STIHLE FRERES	LOT 11 CHAUFFAGE CLIMATISATION POLE MEDICAL LOGELBACH	5276,94	25/06/2020
STIHLE FRERES	LOT 10 PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION POLE MEDICAL LOG	1763,67	25/06/2020
APAVE	SPS POUR LA CREATION D'UN PÔLE MEDICAL A LOGELBACH	376	01/07/2020

4. **Locations de salles** : Pas de location

5. **Création des régies comptables** : aucune décision

6. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

15 juin 2020 : Renouvellement de la concession section F Tombe 142 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

Nouveau cimetière de Wintzenheim :

05 juin 2020 : Achat de la concession section I Tombe 9 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

Colombarium de Logelbach :

10 juin 2020 : Achat Cavurne 42 jardin du souvenir pour une durée de 30 ans pour un montant de 500€.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :

Cabinet notarial BURDLOFF - Honoraires de la vente SCI Herzog /Ville de Wintzenheim – 635 €

Cabinet notarial BURDLOFF - Honoraires de la vente SCI Herzog /Ville de Wintzenheim – 143 €

Cabinet notarial BURDLOFF - Honoraires de la vente KIENLEN - SCHUBNEL de Wintzenheim – 783,45 €

10. **Reprises d'alignement** : aucune décision

11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.

12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

14. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision